



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 13^e jour du mois d'avril 2026, le règlement numéro 08-2026, intitulé :

« Règlement 08-2026 éditant un code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la Ville de Saint-Basile ».

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : www.saintbasile.qc.ca

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 14^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Manon Jobin
Directrice des finances
Greffière-trésorière